



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021**

Présents : Jean-Charles CUGNET, Cédric DROMARD, Céline FORT, Marie-Anne HUMBERT, Xavier HUSSON, Caroline LAPERSONNE, Marie-Claude REMY, Michael ZIMMERLIN

Absents : Claudine BEGUINOT (donne pouvoir à Marie-Claude REMY), Georges LHEUREUX (donne pouvoir à Xavier HUSSON)

Le compte-rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

- **Point d'information sur les réseaux en eaux potables**

En raison des besoins futurs en eau de l'hôtel (19,5 m<sup>3</sup> par heure à 3.5 bars), il va être nécessaire de renforcer les réseaux en eaux potables entre le réservoir situé route de Germaine et la rue de la tuilerie (390 mètres) et de remplacer le surpresseur dans la chambre des vannes pour un fonctionnement optimal. Cela va amener à séparer le réseau entre route de Germaine et route de Montflambert du reste du village, et entraîner beaucoup de pressions (entre 6 et 8 bars) surtout sur la route de Montflambert, en vue d'arriver à 5 bars de pression à l'hôtel. Des réducteurs de pression seront alors installés, après que Veolia ait lancé une enquête pour en connaître les besoins. Ces travaux, dont le budget restant à valider est pris en charge par la communauté de communes (voire peut être l'hôtel, mais pas la commune), sont prévus à l'automne/hiver à l'issue d'un appel d'offres conduit par la communauté de communes (maitre d'ouvrage) et devraient durer 2-3 mois. Ils incluent le renouvellement des canalisations ainsi que la réfection de la route. Un rebornage pourra être prévu à cette occasion. A noter tout de même que la réfection de voirie à l'issue de ces travaux reste à la charge de la commune.

- **Cimetière**

Arrivées à expiration et non renouvelées dans le délai légal, cinq concessions numérotées 10, 15, 32, 34 et 41 doivent être exhumées. Charge à la commune de réaliser ces travaux d'exhumation. Après réalisation de devis, l'entreprise Schlichka est retenue pour réaliser ces travaux (2850 € HT auxquels s'ajoutent 900€ HT pour le remblai et minimum 1400€ HT pour casser les tombes).

- **Commissions spécialisées**

A la demande de la préfecture, l'intitulé des « commissions animation, jumelage, fleurissement, jeunesse et scolarité » et « commission bois, viticulture, environnement, cadastre » sont modifiées en « comité consultatif d'animation, jumelage, fleurissement, jeunesse et scolarité » et « comité consultatif de bois, viticulture, environnement cadastre ».



- **Vente de parcelle**

Mme le maire informe le conseil municipal d'une proposition d'acquisition adressée à la mairie, transmise par Maître Conreur-Hermann au nom des conjoints Pierre-Alain Billiard pour la parcelle AD214 lieu-dit croix de Mutigny (1a90). La mairie souhaite se porter acquéreur.

- **Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat**

Secrétaire de mairie (grade C1) à mi-temps : 678,50€ dont 50€ de RIFSEEP. Non augmentée depuis 5 ans, le conseil municipal donne son accord pour monter à 60€ le montant du RIFSEEP versé à la secrétaire de mairie.

Employé communal (grade C2) : 1249,40€ net par mois. Le conseil municipal donne son accord pour verser 100€ de RIFSEEP (soit le minimum légal).

- **Vente de Champagne au comité des fêtes**

La commune vend déjà depuis plusieurs années au sentier du vigneron des bouteilles de Champagne. La mairie donne son accord pour vendre aux mêmes conditions des bouteilles pour le comité des fêtes.

- **Panneaux photovoltaïques**

Suite à erreur de facturation lors du rachat par EDF de l'électricité produite par la commune, il est nécessaire de retirer la facture et de trouver le bon compte pour la somme de 9965€. La trésorerie va être consultée à cette fin.

- **Projet de création d'un verger pédagogique**

Dans le cadre de l'appel à projet « haies et vergers » lancé en début d'année par le Parc régional de la montagne de Reims pour la création et la restauration de haies champêtres et de vergers conservatoires, la commune finalise le dossier sur lequel elle travaille depuis la fin d'année dernière, en vue de réaliser un tel projet sur la commune. Le conseil municipal donne pouvoir à Mme le maire pour signer les devis pour l'achat et la plantation des arbres (premier devis reçu des pépinières de Fontaine pour un montant de 2166.37€ hors subvention, soit un reste à charge pour la commune de 867.65€).

## MAIRIE DE MUTIGNY



- **Restitution de cautions**

Le conseil municipal donne son accord pour restituer les cautions des appartements 1 côte de mai à M. Collet Christopher et Mme Thibaut Marie-Josée, suite au paiement des loyers.

La réunion se termine à 20h30 et le prochain conseil municipal est fixé au lundi 6 Septembre à 18h30 (à confirmer)